

Paris, le 10 avril 2024

Objectif EcoEnergie accompagne et finance les collectivités dans leurs travaux de rénovations énergétiques

Le Dispositif Eco Energie Tertiaire (DEET), appelé **décret tertiaire**, est un dispositif gouvernemental, qui impose notamment aux collectivités territoriales et locales une réduction de leurs consommations énergétiques. Cette nouvelle réglementation vise à économiser **40%** de réduction d'ici **2030**, **50%** d'ici **2040** et enfin **60%** de consommation d'énergie finale en moins pour les bâtiments tertiaires à horizon **2050**. Cette réduction se fera donc de manière progressive.

Pour accompagner les collectivités territoriales, **Objectif EcoEnergie** les soutient dans ce challenge avec des solutions sur mesure, destinées aux bâtiments tertiaires. Ainsi, les équipes d'Objectif EcoEnergie identifient, optimisent, contrôlent et suivent les dossiers des collectivités tout au long de leurs transitions énergétiques.

Les missions d'Objectif EcoEnergie pour accompagner les collectivités dans leurs réductions de consommations énergétiques :

- **Identification** : des besoins liés aux différentes opérations avec une simulation précise des volumes de CEE générés pour chaque travaux envisagés.
- **Optimisation** : le but étant d'optimiser le volume de CEE généré pour avoir un montant de prime connu et garanti avant engagement de l'opération.
- **Contrôle** : les équipes contrôlent une dernière fois la bonne conformité des dossiers pour une validation finale.

Jean-Louis Pradoux, directeur Objectif EcoEnergie

"Accompagner, aider, les collectivités territoriales est notre priorité. En effet, ces dernières sont assujetties à ce décret tertiaire visant à progressivement réduire leurs consommations d'énergies au sein de leurs structures. Un challenge, puisque l'horizon 2050 est plus proche de ce que l'on pense. Ainsi, nos équipes sont là pour les soutenir administrativement parlant et leur faire accéder aux primes CEE."